

ANNEXE 4

Fiche de synthèse du bilan-diagnostic podologique

La liste mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale prévoira la réalisation par le pédicure-podologue d'un bilan-diagnostic podologique et la transmission au médecin prescripteur de fiches synthétiques issues de ce bilan au terme du traitement ou en cas de prolongation de séances de soins de prévention.

Le bilan-diagnostic podologique réalisé en début de traitement, enrichi au cours des soins, est un acte intellectuel du pédicure-podologue.

Il comprend le recueil d'informations médico-administratives, une évaluation podologique du niveau de risque, du chaussage, et éducatif. Il doit permettre de poser un diagnostic podologique, des objectifs après prise en compte du projet du patient, et des propositions thérapeutiques curatives, préventives et éducatives.

La fiche synthétique est un outil de coordination entre le pédicure-podologue et le médecin prescripteur :

- compte rendu de synthèse, à la fin du traitement ;
- fiche synthétique de suivi, chaque année en cas de prolongation des soins de prévention, comportant les résultats obtenus, les observations ou les difficultés rencontrées, et le cas échéant l'ajustement du diagnostic podologique et du projet thérapeutique.

Elle sera tenue à la disposition du service du contrôle médical et du patient, sur demande.

Fiche de synthèse du bilan-diagnostic podologique	
Renseignements socio-administratifs	
Patient Nom : Prénom : Sexe : Adresse : Téléphone : N° de SS :	
Médecin prescripteur : Adresse : Téléphone :	
Prescription : Date :	
Type de Fiche Intermédiaire <input type="checkbox"/> Finale <input type="checkbox"/> Date de début des soins de prévention :	
Points significatifs du bilan podologique (éléments médico-chirurgicaux, évaluation clinique et instrumentale, niveau de risque, chaussage, et éducatif....)	
Diagnostic podologique et objectifs de la prise en charge curative, préventive et éducative (à partir des données du bilan et du projet du patient, à court, moyen et long terme....)	
Projet thérapeutique : - Principes thérapeutiques de la prise en charge - Soins proposés - Conseils de prévention et éducation - Plan de soins (rythme des séances...) -	
Suivi du traitement ou compte rendu de fin de traitement - Résultats – évaluation – ajustement du projet thérapeutique - Observations et/ou difficultés rencontrées - Conseils donnés au patient -	
Date :	Nom – cachet - signature du pédicure-podologue